



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE GANTS ET DE SERVIETTES DE TOILETTE A USAGE UNIQUE ET DE TEXTILES POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, LES ECOLES PUBLIQUES ET LE CENTRE DE VACANCES DE LA VILLE DE VINCENNES - LOT N°1 : FOURNITURE DE GANTS ET DE SERVIETTES DE TOILETTE A USAGE UNIQUE, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ SEGETEX IDF

**DÉCISION N° DM-23-140
EN DATE DU 30 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Céline MARTIN, Adjointe au Maire ;

VU la décision DM-21-458 du 29 décembre 2021 relative au marché de fourniture de gants et de serviettes de toilette à usage unique et de textiles pour les structures d'accueil de la petite enfance, les écoles publiques et le centre de vacances de la ville de Vincennes – Lot n°1 : fourniture de gants et serviettes de toilette à usage unique.;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 09/03/2023, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'ajouter une nouvelle référence au BPU concernant les serviettes de toilette jetables à usage unique ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SEGETEX IDF, sise 26 boulevard Paul Vaillant-Couturier 94200 IVRY SUR SEINE, représentée par Monsieur Laurent SUISSA, Directeur General, l'acte modificatif n°1 relatif au marché de fourniture de gants et de serviettes de toilette à usage unique et de textiles pour les structures d'accueil de la petite enfance, les écoles publiques et le centre de vacances de la ville de Vincennes (94300) – Lot n°1 : fourniture de gants et serviettes de toilette à usage unique.

Le marché est un marché à prix unitaire exécuté selon le bordereau des prix unitaires sans montant minimum et avec un maximum annuel fixé à 91 666,67 €HT soit 110 000,00 € TTC

L'acte modificatif n°1 n'a aucune incidence financière sur le montant maximum du marché.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230330-lmc1H10678H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/03/2023 Date de Publication : 30/03/2023
--

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et
des seniors,

Signé

Céline MARTIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230330-lmc1H10678H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/03/2023
Date de Publication : 30/03/2023